

Rabat, le vendredi 10 avril 2020

***A l'honorable attention de :***

Madame la Ministre de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille  
Madame la Présidente de la Commission nationale pour la protection des femmes victimes de violence

Monsieur le Ministre de la Justice  
Monsieur le Président du Ministère Public  
Monsieur le Ministre de la Santé

***Objet :*** Pour une réponse d'urgence des autorités publiques aux violences faites aux femmes pendant la pandémie de COVID-19, qui soit efficace, adaptée, et d'une manière conforme aux normes et principes des droits humains

Mesdames, Messieurs,

***Qui sommes-nous ?***

Les organisations soussignées représentent et fournissent des services d'écoute et d'accompagnement aux femmes victimes de violences dans diverses régions urbaines, périurbaines, et rurales à travers le Maroc. En tant qu'organisations non-gouvernementales vouées à la prévention et à la lutte contre la violence domestique, les agressions sexuelles, les violences dans les relations intimes, et le harcèlement, nous comprenons à quel point il est essentiel de répondre aux besoins des femmes pour assurer leur sécurité et leur bien-être en cette période de crise.

***Quel est l'objectif de cette lettre ?***

Nous vous écrivons pour vous exhorter à répondre aux besoins urgents des victimes de violence domestique et d'agression sexuelle et aux programmes qui les servent en réponse à la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19) et aux perturbations qui en résultent. Il est impératif que les mesures d'urgence prises par les autorités répondent aux besoins des femmes - directement et via les programmes qui les servent. Notamment, à veiller à ce que toutes les parties concernées – les acteurs publics, les associations, et les femmes victimes de violences - aient accès aux informations, aux systèmes de soutien et aux ressources nécessaires pendant la crise actuelle.

***Constats actuels : violences faites aux femmes en situation de COVID-19***

Alors que dans cette période de pandémie la population est appelée à rester chez elle, la maison est déjà le lieu le plus dangereux pour les femmes. Comme l'a démontré la deuxième enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'encontre des femmes (Haut Commissariat au Plan, 2019), l'espace domestique est celui le plus marqué par la violence, avec une prévalence de 52% (6,1 millions de femmes).

Déjà élevé, *le taux des violences risque d'augmenter* à cause des tensions déjà constatées au sein des foyers – pressions liées à la situation de confinement en famille, et exacerbées par des nouveaux stress économiques dû au chômage, aux licenciements, et aux pertes de revenu.

De plus, la situation de pandémie est en train de faciliter *l'émergence de nouvelles expressions de violences*. Nous avons constaté des situations où les maris abusent de la situation de confinement en mettant la pression psychologique et en exerçant la contrainte physique pour forcer leurs femmes à renoncer à leurs droits. Egalement, nous avons des cas de maris qui auparavant avaient abandonné le domicile conjugal et/ou étaient poursuivis pour non-paiement de la pension alimentaire, et qui maintenant sont revenus au domicile pour les besoins du confinement, se vengeant sur leurs femmes et leurs enfants. Encore, les femmes avec des affaires de divorce et de pension alimentaire en cours devant le tribunal affrontent un prolongement des souffrances face aux audiences suspendues et aux mesures d'exécutions reportées.

Etant concentrées dans des secteurs de travail précaires et des emplois à bas salaires, les femmes souffrent de l'insécurité économique causée par la pandémie. Cette *vulnérabilité économique entraîne une dépendance accrue vis-à-vis les agresseurs*, mettant les femmes dans l'incapacité financière de quitter une situation dangereuse.

Les restrictions de mobilité augmentent la vulnérabilité des femmes victimes de violences, en rendant *difficile à impossible la possibilité d'échapper à une situation dangereuse*. La présence en permanence de l'agresseur à la maison, la peur d'être arrêtées pour violation de l'ordre de confinement, et la suspension des transports, empêchent les femmes de quitter le domicile et de tenter d'accéder aux services.

Autant les femmes ont besoin plus que jamais de services de santé, de soutien économique, de protection policière et juridique, et d'un logement sûr et stable, autant *elles ont le sentiment de n'avoir nulle part où aller*. Les associations doivent surmonter les défis de répondre à une demande accrue de fournir des services, de l'hébergement, et de l'accompagnement, tout en respectant les consignes de confinement. Il y a également le risque que les *ressources publiques soient débordées et détournées* par la réponse à la pandémie.

Les agresseurs sont conscients de cette situation, considérant qu'ils peuvent agir en toute impunité. Comme un mari violent l'a récemment menacé sa femme, « Grace à Corona, maintenant personne ne va faire attention à toi ou t'écouter. »

### ***Propositions de politiques d'urgence :***

Les mesures de prévention, de protection et des réparations des victimes doivent rester disponibles ou être adaptées pendant cette crise :

#### ***Garantir l'accès à des protections vitales judiciaires, juridiques et policières***

- Donner des consignes aux forces de l'ordre pour se déplacer immédiatement aux domiciles en cas de violences domestiques, même dans l'absence d'ordre du procureur ;
- Emettre des ordonnances de protection d'urgence de manière préventive, même en attendant ou dans l'absence des poursuites ou de jugement pénal final ;

- Clarifier que les déplacements aux audiences, aux forces de l'ordre et aux autres services relatifs aux violences constituent « d'autres raisons urgentes » dans le cadre des autorisations de déplacement exceptionnel ;
- Assurer que les délais de prescription, les dates d'expiration des ordonnances de protection et tous les délais de dépôt et d'audience existants soient prolongés ou suspendus pendant toute la période de la crise ;
- Imposer la peine maximale pour toutes les infractions – crimes et délits - de violences faites aux femmes pendant cette période ;
- Veiller à ce que les agresseurs condamnés pour violences faites aux femmes ne soient pas libérés avant que leur peine soit purgée, notifier les victimes de leur éventuelle libération, et assurer une protection à ces femmes ;
- Assurer l'accès aux services policières, juridiques et judiciaires à travers une diversité de systèmes de communications à distance et numériques, y compris le téléphone, les applications de messagerie écrites et vocales, les e-mails, les téléconférences, et les plateformes en ligne pour déposer plaintes ;
- Garantir la continuité et la disponibilité du personnel médical dans les cellules pour les femmes victimes de violence au sein des hôpitaux, y compris pour l'octroi des certificats d'incapacité ;
- Etablir des permanences téléphoniques avec un numéro d'urgence gratuit, local et simple à s'en souvenir, où les femmes victimes de violences peuvent appeler sans frais ou en PCV pour une assistance immédiate ;
- Activer le service de SMS d'urgence avec géo localisation instantanée pour signaler des violences.

#### *Assurer une sécurité économique des femmes*

- Garantir que toutes les femmes travailleuses, y compris dans le secteur informel et les travailleuses journalières, puissent bénéficier des indemnités chômage et autres allocations sociales ;
- Assurer que les tribunaux continuent à statuer sur des affaires de pension alimentaire pendant toute la période de la crise, et garantir des mesures d'exécution ;
- Elargir le champ d'application du Fonds de solidarité familiale pour faire bénéficier plus de femmes ;
- Assurer que les femmes répudiées mais pas encore divorcées puissent bénéficier des indemnités sur la carte RAMED dont le mari est l'unique détenteur.

#### *Assurer un logement sûr et sécurisé pour les femmes victimes de violences et leurs enfants*

- Habilitier les forces de l'ordre à reloger des agresseurs en dehors du domicile conjugal immédiatement pour que les femmes et leurs enfants puissent y rester en toute sécurité et stabilité ;
- Assurer que les centres d'hébergement, y compris ceux gérés par les Espaces multifonctionnel pour les femmes en difficultés (EMFs) restent ouverts pendant toute la période de la crise.

#### *Garantir l'inclusion de toutes les femmes*

- S'assurer que les mesures prises prennent en compte les besoins spécifiques de toutes les catégories des femmes victimes de violences et l'impact du coronavirus sur elles - par exemple, les travailleuses de sexe, les élèves et étudiantes, les femmes en

situation de handicap, les femmes sans accès à la technologie et aux informations en ligne, les femmes âgées, les migrantes, et autre).

#### *Fournir des ressources nécessaires aux associations*

Les organisations travaillant auprès des femmes victimes de violences sur le terrain s'efforcent de changer massivement leurs opérations à une vitesse record pour continuer à répondre aux besoins des femmes victimes de violences et de leurs enfants, pour assurer la sécurité et la santé du personnel, et pour jouer leur rôle dans la réduction de la propagation du COVID-19.

Pour ces raisons, les organisations ont besoin d'une infusion de ressources flexibles pour assurer la continuité de leurs services vitaux. Notamment, des ressources humaines et matérielles, et ceci afin d'assurer l'hébergement pour le personnel comme pour les femmes victimes de violence, les moyens de communication et technologique pour soutenir les services de soutien à distance, les fournitures nécessaires aux mesures d'hygiène, et la présence d'un personnel en permanence.

#### **Conclusion**

Les femmes victimes de violence domestique et d'agression sexuelle sont confrontées à un danger et à des risques extrêmes au moment même où les programmes et les systèmes ont du mal à réagir. Nous vous exhortons vivement à répondre aux besoins uniques des femmes en cette période en investissant plus de ressources et en garantissant d'urgence les changements de politique nécessaires.

Nous vous remercions de votre engagement et de vos efforts pour les femmes victimes de violences au Maroc.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

#### **Associations signataires :**

Association Tafiil Moubadarat – Taza

Association Féminine El Khir – Essaouira

Association de lutte contre le sida (ALCS)

Association Anaouat femme et enfant – Chichaoua

Association Marocaine Manal pour les droits de l'enfant et de la femme – El Jadida

Association Horizon Vert pour le Développement Durable Centre Touda – Guercif

Association Tahadi pour l'Égalité et la Citoyenneté– Casablanca

Association Amal pour la Femme et le Développement – El Hajeb

Association Voix de Femmes Marocaine – Agadir

Association Mhashass pour le développement Humain – Larache

Association Ennour et Irfane – Marrakech

Association Oxygène – Ouarzazate

Migrations et Développement

Fédération national des associations amazigh

Alliance des Femmes du Maroc

Association Forum Marocain des Femmes –Safi

Coalition Plus

Club de femme Fatima el Fihriya – Sefrou

Femme rural et enfant –Mhaya

Khotwa pour la femme et la démocratie – Meknes

Réseau amazigh pour la citoyenneté Azzetta Amazigh section – El Hajeb

Espaces de citoyenneté – El Hajeb

Centre des droits des gens, – Region Marrakech et Safi

Centre d'hébergement des femmes victimes de violence – Kelaa des sraghna et Tamellalt

Fondation de la femme verte – Rabat

Aspirations féminines – Méknès

Mobilising for Rights Associates (MRA)